

CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUIN 2026

2026.031 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA CRAU

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
12	3	3	12	18

Présents

ACCM: Monsieur Sébastien ABONNEAU (suppléant), Monsieur Jérémie BECCIU, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Claire MAILHAN (suppléante), Monsieur Bertrand MAZEL, Madame Sylvie PETETIN, Monsieur Pierre RAVIOL (suppléant),

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Romain THOMAS ;

TPA: Monsieur Eric CHAUVET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Hugo JAUBERT, Monsieur Jean-Luc PERIN ;

Absents excusés

ACCM: Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Alexandre DUCOURET, Monsieur Cyril JUGLARET, Madame Mandy GRAILLON, Madame Laurie PONS, Monsieur Thibault MENA, ;

CCVBA: Monsieur Lionel ESCOFFIER

TPA: Monsieur Michel BLANC, Monsieur Laurent FABRE, Monsieur Jérôme GUICHARD, Monsieur Frédéric ROBERT ;

Procurations: Madame Mandy GRAILLON à Madame Sylvie PETETIN, Monsieur Lionel ESCOFFIER à Madame Pascale LICARI, Monsieur Michel BLANC à Monsieur Michel GAVANON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo JAUBERT

o.o.o.o.o.o.o.o.o.o

Rapporteur : Monsieur Jean MANGION

Résumé

À la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2026, le PETR, compétent en matière de SCoT par délégation des EPCI membres, est appelé à désigner un nouveau représentant afin de siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Crau.

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2024 portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Crau,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 31-2025 CO du 1^{er} avril 2025 fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux (SAGE) de la Crau qu'il convient d'actualiser à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et intercommunaux de mars 2026 ;

Considérant que, à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant ;

Après en avoir délibéré,

Il est proposé par le Président,

1 - DESIGNER Madame Claire MAILHAN en qualité de représentant du PETR du Pays d'Arles à la Commission Locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux (SAGE) de la Crau ;

2 - AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

